



## 6- CALCUL DE LA RÉPARTITION

**FNDMA = TB x 22 %.**

Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage  
qui sera reversé au Trésor Public

**QUOTA = TB x 30 %**

qui sera reversé à des CFA ou section d'apprentissage

**HORS QUOTA = TB X 48 %**

FNDMA

QUOTA

HQ



### • REPARTITION DU HORS QUOTA

Si TB < ou = à 305 €, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 3 catégories.

Si TB > à 305 €, HQ se répartit entre ces 3 catégories selon le tableau ci-contre.

Un seul cumul de 2 catégories du hors quota est autorisé pour toute la déclaration.

Catégorie A + Catégorie B OU Catégorie B + Catégorie C

### HORS QUOTA (HQ)

Cat. A = 40%	Cat. B = 40%	Cat. C = 20%
-	-	-
-	-	-
=	=	=

Déduction plafonnée pour les frais de stages, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Déduction pour les dons en nature, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Montants disponibles par catégorie pour les affectations :

## 7- AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Si cumul, entourer : Cat A + Cat B

ou

Cat B + Cat C

Indiquer des croix, des sommes ou des pourcentages

← Hors Quota →

Nom école	Adresse	Zone réservée	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C

Pièces à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage sauf si apprenti pré-imprimé  conventions de stage  justificatifs des dons en nature

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

### Si VERSEMENT PARTIEL , remplir ce cadre

CDA	FNDMA	CSA	Quota obligatoire	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL
€	€	€	€	€	€	€	€	€

VP

